

Audience solennelle de rentrée de la Cour constitutionnelle

"Rendez force au droit"

J.K.M

Libreville/Gabon

Dans son intervention, la présidente de la Haute juridiction, Marie-Madeleine Mbourantsuo, a appelé à une réécriture de certaines dispositions de notre corpus juridique.

"RENDEZ force au droit. Reconstituez ce consensus autour de notre Constitution qui participe à la stabilité et à la paix dans notre nation". Cette "supplique de la Cour constitutionnelle adressée au président de la République" est l'un des passages importants de l'allocation prononcée, hier, au palais de la Constitution (siège de la Haute juridiction), par Marie-Madeleine Mbourantsuo, présidente de ladite institution, à l'occasion de l'audience de rentrée solennelle de la Cour constitutionnelle (CC). Une supplique amplement justifiée au regard des invectives, critiques, intimidations, menaces et pressions en tout genre dont ont été particulièrement victimes, selon elle, les membres de la Haute juridiction durant la période du contentieux électoral du scrutin présidentiel du 27 août dernier. Des comportements sous-tendus par une méconnaissance ou une méprise délibérée des dispositions du Code électoral et des règles régissant le fonctionnement de la CC. Et pourtant, a-t-elle indiqué, de novembre 2015 à juin 2016, la CC a initié, à l'échelle nationale, une vaste opération de formation et d'éducation de l'ensemble des forces vives de la nation de manière à lever, dans la mesure du possible, toutes les équivoques, suspicions, craintes et incertitudes à la veille de l'élection présidentielle. Le but de cette campagne était de faire en sorte que chacun appréhende au mieux les compétences des organes et juridictions intervenant dans le processus électoral.

Mais rien n'y fit, apparemment. Vu que, a-t-elle déclaré, "dès l'ouverture de la phase pré-électorale consacrée à la désignation des membres des bureaux des commissions électorales locales et constitutionnelles, la CC a été amené à se pencher sur une requête que l'on serait en droit de qualifier d'insolite". Plus étonnant encore, a-t-elle relevé, "au lendemain de la publication par la Commission électorale nationale autonome et permanente (Cénap) de la liste des candidatures à l'élection présidentielle d'août dernier, des acteurs politiques de premier plan plan vont, contre toute attente, soumettre à la CC des questions se rapportant à l'état des personnes ou à la nationalité, au mépris des dispositions de la loi portant dispositions communes à toutes les élections politiques selon lesquelles, en cas de doute sur la nationalité ou dans le cas d'une question préjudicielle touchant l'état des personnes, le tribunal ou la Cour d'Appel judiciaire, selon le cas, sont seuls compétents pour connaître de telles procédures". Autant de requêtes face auxquelles la CC a dû se déclarer incompétente. Revenant sur les requêtes en annulation des résultats de l'élection présidentielle introduites par trois candidats malheureux, Marie-Madeleine Mbourantsuo a fait savoir qu'après le désistement de l'un d'entre eux, seules deux requêtes sont allées à leur terme. Notamment celle introduite "par le candidat arrivé en deuxième position visant à la reformation des résultats électoraux après recomptage des voix obtenues par chaque candidat dans l'une des provinces du pays".



Photo : Mouniemou

Maie-Madeleine Mbourantsuo, lors de son intervention...



Photo : Mouniemou

... en présence du président de la République.



Photo : Mouniemou

L'assistance attentive au propos de la présidente de la Cour constitutionnelle .

dispositions de l'article 17 de la loi spéciale sur l'élection du président de la République. Entendu que "sur les 161 PV versés au dossier par le requérant, plus d'une trentaine étaient illisibles, de sorte que la confrontation exigée a bien eu lieu, mais entre les 130 PV exploitables, produits par le requérant et les originaux relatifs transmis par la Cénap, aucune anomalie n'a été relevée", a-t-elle souligné. Cette opération, normalement tenue au secret, a été effectuée en toute transparence et en présence "des témoins", des juges consti-

tutionnels dûment mandatés par l'Union africaine. Ce, a-t-elle précisé, pour des raisons tenant à la sauvegarde de la paix et la stabilité des institutions de notre pays. C'est dire que, a-t-elle relevé "les commentaires désobligeants, les déclarations tapageuses et outrageantes sur la CC et à l'endroit du président et des autres membres de la CC nous amènent à conclure avec le recul nécessaire, qu'assurément, nombre d'acteurs politiques et de citoyens n'ont pas encore acquis la culture du procès ; ils sont restés dans celle de la palabre

Dans cette perspective, "la CC, malgré les outrages qu'elle a subis, n'entend pas se démobiliser. Comme à son habitude, elle répondra présent et s'impliquera totalement, comme elle l'a fait depuis sa création, pour toute entreprise tendant à la consolidation de l'état de droit", a conclu Marie-Madeleine Mbourantsuo.



Photo : Mouniemou

L'exécution de l'hymne national, au terme de la manifestation.

(...)"

D'où son exhortation invitant le chef de l'État à "faire revenir dans la compétition institutionnelle ceux qui se sont mis "hors jeu" de nos institutions, ceux pour qui la règle, telle que prévue par notre Constitution, importe peu, préférant lui substituer la violence". Il y va, a-t-elle déclaré, de l'avenir de notre pays et de la vitalité de nos institutions. Au-delà, a-t-elle indiqué, il convient également de mener des actions, de nature à restaurer la confiance des citoyens dans nos institutions, à travers de "grands travaux juridiques". Lesquels doivent permettre "d'opérer une réécriture de grands pans de notre droit, d'élaborer des normes claires et protectrices des citoyens".

Nomination à la Sécurité pénitentiaire

Par décret N°00007, est nommé Commandant en Second de la Sécurité pénitentiaire, le Régisseur en Chef (Colonel) de la Sécurité pénitentiaire MOULENGUI MFONDO Olivier, matricule solde 230 217 F.

La toute nouvelle Kia **SPORTAGE**
Fait pour impressionner.

à partir de **17.500.000 FCFA TTC ****
ou **500.628 FCFA TTC / mois (*)**
VIA NOTRE PARTENAIRE FINATRA

(**) Tarifs en vigueur - (*) Possibilité de financement par Finatra - Taux d'intérêt normal 14%/a - Durée 48 mois - Loyers TTC hors assurance et hors frais de dossier.
Tél : 01 77 40 62 / 07 60 67 81 - Service client: egfinatra@kia.com
Garanties : 3 ans ou 100 000 kilomètres.

"GRANDS TRAVAUX JURIDIQUES" • Selon la présidente de la CC, conforme à une tradition établie en 2005 et confortée en 2009, la CC a fait droit de la demande de recomptage des voix procès-verbaux par procès-verbaux (PV). D'autant plus que, a-t-elle précisé, celle-ci relève des



Libreville
Mobile: (+241) 05 18 25 87 / 88
B.P: 2161 Z.I. Clocan - Libreville
E-mail: cfacomotorgabon@cfao.com
Site web: http://kia.cfaomotion-gabon.com

Port - Gentil
Tél: (+241) 01 55 21 41/47
Mobile: (+241) 05 61 01 32
B.P: 344 Port - Gentil

The Power to Surprise

